

Déclaration de la CIPRA de Martuljek, Slovénie

Moins de 10% des quelques 10'000 km de rivières des Alpes se trouvent encore dans un état naturel. Tel est le résultat décevant d'une étude effectuée à la demande de la Commission Internationale pour la Protection des Alpes (CIPRA) par le Centre International pour l'Environnement Alpin (ICALPE) à Chambéry, en collaboration avec l'Université de Grenoble. Les résultats varient entre 2 et 7% selon les pays, seule la France possédant encore 18% de rivières alpines à l'état naturel.

Pas une seule des principales rivières des Alpes n'est aujourd'hui naturelle sur l'ensemble de son cours. Moins de 10 d'entre elles ont encore un lit naturel sur plus de 15 à 20 kilomètres.

Pour cette raison, les participants au Congrès 1990 de la CIPRA à Martuljek/Slovénie demandent aux gouvernements des Etats et pays alpins de décréter un moratoire de 10 ans comme délai de réflexion pour toute construction sur les parties de rivières encore intactes.

Le but consiste à créer un réseau de biosphères pour les paysages de rivières sauvages couvrant l'ensemble de l'arc alpin. Les sections de rivières recensées dans l'étude de l'ICALPE en constituent l'ossature.

Les possibilités de réaménagement naturel des sections de liaison les plus perturbées sont à étudier et à réaliser.

Les Alpes sont le château d'eau de l'Europe. Les rares tronçons de rivières naturelles subsistants représentent un élément capital de notre paysage alpin, culturel et de détente. Ils ont une importance vitale en tant que réservoir d'eau potable pure et refuge de notre faune et flore indigène.

Nous demandons à tous les experts, administrations et instituts de recherche de développer des critères comparables permettant la réalisation d'un inventaire des cours d'eau de tout l'arc alpin. Les inventaires seront ensuite effectués au niveau national et régional.

Nous demandons aux gouvernements de faire procéder à l'inventaire dans le cadre de l'élaboration de conventions alpines, d'en assurer le financement et de décider la création d'un réseau de biosphères basé sur un système de rivières sauvages couvrant toutes les Alpes avant l'échéance du moratoire. Toutes les mesures nécessaires à sa concrétisation seront ensuite mises en oeuvre.

Martuljek et Vaduz, le 9 octobre 1990

Mario F. Broggi, Président de la CIPRA